

L'ORIENTATION ET L'AFFECTATION À L'ISSUE DE LA CLASSE DE 3^{ÈME}

- 3 étapes jalonnent l'année de 3^{ème} de l'élève :
- L'Orientation qui consiste à choisir entre 3 voies d'orientation à l'issue de l'année de 3^{ème} :
 - 2nde générale et technologique (Bac général et technologique)
 - 2nde professionnelle (Bac professionnel)
 - 1^{ère} année de CAP (CAP)
- L'Affectation consiste à obtenir, pour l'élève, une place dans une formation et un établissement.
- L'Inscription consiste à l'inscription administrative au sein de l'établissement dans lequel l'élève a été affecté.

NOUVEAUTÉS 2020 : TÉLÉ-SERVICES ORIENTATION ET AFFECTATION

Pour la campagne d'orientation et d'affectation 2019-2020, un Télé-service Orientation et un Télé-service Affectation sont proposés aux parents des élèves de 3ème.

Ils permettent de dématérialiser le support des procédures d'Orientation et d'Affectation.

Le développement des Télé-services Orientation et Affectation répond, pour les parents, à plusieurs objectifs :

- simplifier leurs démarches administratives par leur dématérialisation ;
- leur donner accès à l'ensemble de l'offre de formation post 3^{ème} de chaque académie.

Ces 2 Télé-services seront accessibles aux familles suivant des périodes définies par un calendrier académique divisé en deux procédures :

- Une procédure d'orientation constituée d'une phase provisoire et d'une phase définitive
- Une procédure d'affectation